

commune de monthey
2ème modification partielle et générale
du R.C.C.Z. et du P.A.Z. - nouvel état

14a

Légende :

- Zone à aménager
- Zone protection nature d'importance cantonale
- Zone protection nature d'importance locale
- Zone protection paysage d'importance fédérale
- Zone protection paysage d'importance locale
- Zone danger de crue faible
- Zone protection des sources SI
- Zone protection des sources SII
- Zone protection des sources SIII
- Zone archéologique
- Zone centre
- Zone habitation forte densité (R9)
- Zone habitation forte densité A (R8)
- Zone habitation forte densité B (R7)
- Zone habitation moyenne densité C (R6)
- Zone habitation moyenne densité (R4)
- Zone habitation faible densité (R3)
- Zone habitation faible densité A (R2)
- Zone habitation faible densité B (R1)
- Zone industrielle (A1)
- Zone artisanale (A2)
- Zone centre d'achat (A3)
- Zone mixte A (MA)
- Zone de détente et de protection des rives
- Zone affectation différée
- Zone inculte
- Aire forestière
- Zone constructions et installations d'intérêt public A
- Zone constructions et installations d'intérêt public A+B
- Zone constructions et installations d'intérêt public B
- Zone constructions et installations d'intérêt public C
- Zone constructions et installations d'intérêt public D
- Zone constructions et installations d'intérêt public E

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du2.3.FEV. 2011.....
Droit de sceau: Fr.200.-.....

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Document approuvé par le conseil général
en séance du1.0.NOV. 2008.....
Document vu par le conseil municipal
en séance du0.6.OCT. 2008.....
le président : F. Mariétan
la secrétaire : M. Coppex
Homologué par le conseil d'Etat
en séance du

CEPA martigny sion
a. delaloye j+n widmann
communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

GRB monthey
G. Rey-Bellet SA

échelle : 1:1'000
date : 8 février 2008

